

926 cas de COVID-19 confirmés dans le pays
244 RPT* dans les centres de transit de l'OIM

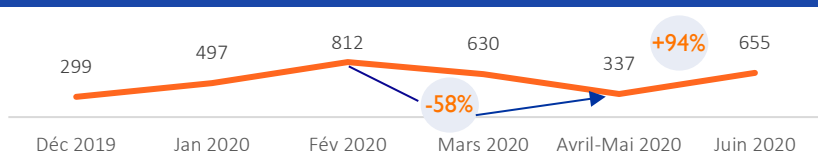
5 cas de COVID-19 dans la province du Lac
655 personnes déportées depuis la Libye

RAPPORT #2
(JUILLET 2020)

À LA UNE: IMPACT DU COVID-19 SUR LA MOBILITÉ

À la date du 29 juillet 2020, **926 cas de COVID-19** (dont 810 cas guéris, 41 cas sous traitement et 75 décès) ont été confirmés au Tchad (voir le [SitRep national #127](#)). Avant même la déclaration du premier cas le 19 mars 2020, les [restrictions concernant la mobilité des personnes](#) mises en place par le gouvernement – telles que la fermeture de toutes les frontières aériennes et terrestres, des limitations de mouvements strictes à l'intérieur du pays, ou encore la fermeture des écoles, lieux de culte et commerces non-essentiels – ont affecté de manière significative la mobilité depuis, vers et au sein de la République du Tchad. Ainsi, cette section présente les principales conséquences du COVID-19 sur les flux de voyageurs observés au niveau des FMP* du nord du Tchad, ainsi que sur les populations affectées par les restrictions de mobilité au niveau des points d'entrée ou au sein du pays.

ÉVOLUTION DU NOMBRE QUOTIDIEN DE VOYAGEURS OBSERVÉS AU NORD



À travers ses activités de suivi des flux de populations, la DTM a enregistré une **baisse significative du nombre moyen de voyageurs observés quotidiennement aux FMP* de Faya, Zouarké et (depuis avril 2020) Ounianga Kébir, au nord du Tchad**, depuis la mise en place de mesures restrictives concernant les mouvements de personnes pour prévenir et contenir la propagation du COVID-19. En effet, du mois de février au mois de mai 2020, ce nombre est passé de 812 à 337, ce qui représente une baisse de 58 pour cent, inversant ainsi la tendance à la hausse observée depuis décembre 2019 (due d'une part à la reprise des activités sur le site aurifère de Miski, et d'autre part au retour de certains orpailleurs vers leurs lieux d'origine sur demande des autorités). Cependant, **l'assouplissement de certaines mesures restrictives, et notamment la fin de l'interdiction des mouvements interurbains, a conduit à une reprise des flux observés (+94% d'avril-mai à juin 2020)**. Les rapports sur le Suivi des flux de populations d'[avril-mai](#) et de [juin 2020](#) apportent de plus amples informations sur l'évolution des flux au niveau de chaque FMP. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a également eu certaines conséquences sur les [intentions de ces voyageurs](#) : par exemple, les enquêtes individuelles (FMS) menées par la DTM ont montré que la proportion de personnes qui avaient l'intention de se rendre dans des pays voisins au Tchad est passée de 22 à 9 pour cent entre le premier et le deuxième trimestre 2020. Les prochains rapports sur les enquêtes individuelles présenteront des analyses spécifiques sur la connaissance du COVID-19 et la mise en place de mesures barrières au cours du voyage.

POPULATIONS AFFECTÉES AUX POINTS D'ENTRÉE OU DANS LE PAYS

Malgré la fermeture officielle de toutes les frontières aériennes et terrestres, un certain nombre de voyageurs franchissent encore les points d'entrée terrestres. Depuis le 16 avril 2020, la DTM a enregistré l'arrivée de **655 personnes déportées depuis la Libye et placées en quarantaine dans la ville d'Ounianga Kébir (province de l'Ennedi-Ouest)**. Ces personnes dépendent de l'assistance humanitaire ou du soutien de leurs familles pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et pour pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité à la fin de leur période de quarantaine. Par ailleurs, depuis le début de la pandémie de COVID-19, **244 RPT* ont été accueillis au sein des centres de transit de l'OIM en attente d'un retour chez eux**.

655 personnes déportées de la Libye et placées en quarantaine
(voir le dernier rapport ETT [#65](#) + le [rapport sur les profils de ces voyageurs](#))
244 RPT accueillis dans les centres de transit de l'OIM

LE COVID-19 DANS LA PROVINCE DU LAC

Depuis plus de cinq ans, la crise du bassin du Lac Tchad – causée par de multiples facteurs tels que la présence de groupes armés non-étatiques, l'extrême pauvreté et le changement climatique – entraîne des déplacements massifs de populations. La province du Lac accueille 298 000 personnes déplacées, dont 236 000 PDI* (voir le [dashboard de déplacement Round 11](#)). La pandémie de COVID-19 pourrait aggraver la situation de ces populations mobiles déjà très vulnérables, qui vivent dans des conditions insalubres, au sein de sites souvent surpeuplés empêchant toute distanciation sociale, avec un accès très limité aux soins médicaux et aux équipements de protection individuelle.

À la date du 29 juillet 2020, **cinq cas de COVID-19 ont été confirmés dans la province du Lac, et aucun cas n'a encore été signalé parmi les personnes déplacées. Un décès a été enregistré à Bol**, le chef-lieu de la province du Lac, qui accueille 39 000 PDI. Cependant, il est possible que le nombre de cas soit sous-estimé, en raison de la quantité limitée de tests et de la possibilité que de nombreuses personnes atteintes ne présentent pas de symptômes.

Au cours du Round 11 (16 – 30 avril 2020), la DTM a collecté des données liées au COVID-19. Il ressort des analyses que **dans la plupart des localités évaluées (68%), la majorité ou la totalité des personnes avaient connaissance du virus, même si une dans part non-négligeable de sites et villages (14%), moins d'un quart de la population en avait connaissance**. Par ailleurs, **seul un quart des lieux de déplacement avaient des mesures en place pour contenir la propagation du virus et dans 36 pour cent des lieux identifiés, les personnes n'avaient aucune connaissance des gestes barrières recommandés**.

Dans le cadre de ses activités de prévention et de réponse à la crise sanitaire, l'OIM a notamment distribué plus de 1 000 kits d'hygiène et postes de lavage des mains dans 12 localités, et mené des campagnes de sensibilisation auprès de 6 480 ménages.

→ DÉPLACEMENTS SOUDAIS

PROVINCE DU LAC (Mai – Juillet 2020)

- 12 868 PDI* (3 093 ménages)**, dont :
 - 10 584 personnes (2 604 ménages) déplacées à cause de la **crainte d'attaques armées** (voir les rapports de Suivi des Urgences, ETT, [#52](#), [#56](#), [#61](#) et [#63](#))
 - 1 510 personnes (277 ménages) déplacées suite à des **attaques armées** (ETT [#59](#) et [#63](#))
 - 654 personnes (160 ménages) déplacées suite à un **incendie d'origine inconnue** (ETT [#56](#))
 - 120 personnes (52 ménages) déplacées suite à un **mouvement militaire** (ETT [#53](#))
- 564 personnes retournées (133 ménages)** dans leurs localités d'origine, suite à une **amélioration des conditions de sécurité** (ETT [#56](#) et [#63](#))

*Acronymes : FMP = Flow Monitoring Point = Point de suivi des flux | PDI = Personnes déplacées internes | RPT = Ressortissants de pays tiers